

**Tableau des changements de tarifs pour 2024**

TRAITEMENTS 2023				TRAITEMENTS 2024			
Salaires <sup>(1)</sup>	- Prêtres	40,222 \$, logement inclus (6 000 \$)	+200 \$ par mois si pas de ménagère ou cuisinière + 270 \$ par année pour messe pro populo pour curé ou modérateur	<b>42,233 \$</b> (incluant 6,000 \$ pour payer son logement = 500 \$ par mois) <b>+ 300 \$</b> par mois si pas de ménagère ou cuisinière fournie par l'employeur + 270 \$ par année pour le curé ou le modérateur pour compenser la messe <i>pro populo</i> . (Voir décret 08/1996, C1-1 à C1-11.)			
	- Agents de pastorale	(Voir décret 05/2006, tableau page C2-10)		<b>Le tableau C2-10 a été mis à jour avec une augmentation de 5%</b>			
Déplacement	En toute destination	Variable au trimestre	prix au kilomètre	<b>Voir décret, page C7 - 1</b>			
Ministère dominical (prêtre remplaçant)	- Service en fin de semaine	25,00 \$	par messe célébrée + honoraires de messes (5,00 \$) + frais de déplacements	- Service en fin de semaine <b>50,00 \$</b> par messe célébrée + honoraires de messes (5,00 \$) + frais de déplacements			
Prêtre, diacre non salariés de fabrique	- Baptême - Mariage - Messe sur semaine	20,00 \$ 50,00 \$ 5,00 \$	+ honoraires de messes (5,00 \$) + honoraires de messes (5,00 \$)	- Baptême <b>50,00 \$</b> - Mariage <b>100,00 \$</b> + honoraires de messes (5,00 \$) - Messe sur semaine <b>20,00 \$</b> + honoraires de messes (5,00 \$)			
Prêtre, diacre, laïc non salariés de fabrique	Funérailles (à l'église)	50,00 \$	+ honoraires de messes (5,00 \$) s'il y a lieu	Funérailles (à l'église) <b>100,00 \$</b> + honoraires de messes (5,00 \$) s'il y a lieu			
Prêtre, diacre, agent de pastorale déjà salariés de fabrique	- Baptême - Mariage - Funérailles	5,00 \$ 15,00 \$ 15,00 \$	par célébration avec ou sans eucharistie avec ou sans eucharistie	<b>10,00 \$</b> par célébration 15,00 \$ avec ou sans eucharistie 15,00 \$ avec ou sans eucharistie			
Prédicateur		125,00 \$	par jour, logé et nourri	Prédicateur <b>200,00 \$</b> par jour, logé et nourri			

( 1 ) Le salaire des prêtres et celui des agents laïcs de pastorale sont en fonction des ordonnances diocésaines respectives.

TARIFS 2023		TARIFS 2024 <sup>(4)</sup>	
Mariage	Tarif de base : 250,00 \$ <sup>(2)</sup>	Mariage	Tarif de base : 250,00 \$ <sup>(2)</sup>
Messe de 50 <sup>e</sup> anniversaire de mariage	175,00 \$	Messe de 50 <sup>e</sup> anniversaire de mariage	200,00 \$
Funérailles - à l'église	Tarif de base : 300,00 \$ <sup>(2)</sup>	Funérailles - à l'église	Tarif de base 300,00 \$ <sup>(2)</sup>
Réception des condoléances à l'église avant la célébration des funérailles	100,00 \$ <sup>(3)</sup>	Réception des condoléances à l'église avant la célébration des funérailles	200,00 \$ <sup>(3)</sup>
Baptême (don suggéré)	25,00 \$	Baptême (don suggéré)	100,00 \$
Frais de services			
- Extrait de registre et certificat	15,00 \$	- Extrait de registre et certificat	25,00 \$
- Approbation de résolution	15,00 \$	<del>- Approbation de résolution</del>	<b>GRATUIT</b>
- Permis d'exhumation	50,00 \$	- Permis d'exhumation	100,00 \$
- Rescrit	25,00 \$	- Rescrit	50,00 \$
- Frais de gestion pour entente de regroup.	30,00 \$	<del>- Frais de gestion pour entente de regroup.</del>	<b>ABOLIS</b>
Capitation	50,00 \$ par fidèle 100,00 \$ par famille	Capitation	50,00 \$ par fidèle 100,00 \$ par famille
Per Capita	2,00 \$ par fidèle	Per Capita	2,00 \$ par fidèle

<sup>(2)</sup> Au tarif de base, on ajoute les honoraires du célébrant, ses frais de déplacement, les frais de rescrit (mariage), les honoraires de l'organiste et des chantres, et les autres frais s'il y a lieu.

<sup>(3)</sup> Ce montant s'ajoute au tarif de base de 300,00 \$.

<sup>(4)</sup> Voir décret, page C4-1 à 3

2023-11-25